

PRIGNAC ET MARCamps
85 avenue des Côtes de Bourg
33710 Prignac et Marcamps

DECISION DU MAIRE

Objet : Avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°10 : ELECTRICITE CFO CFA

Le Maire de Prignac et Marcamps,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2322-1 et L.2322-2 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 0 ;
Vu la délibération n° 202517 en date du 8 avril 2025 par laquelle il a été accordé délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom pour prendre toute décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres que toute décision concernant leurs avenants ne dépassant pas une augmentation de 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu le marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°10
Vu le projet d'avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°10

Considérant la nécessité d'établir un avenant pour la prise en compte des travaux en plus-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations,

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice considéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°3 au marché « Travaux de rénovation du groupe scolaire » Lot n°10 avec K2 ELECTRICITE sis 6 rue du Parc – ZA Godard – 33110 Le Bouscat pour la prise en compte des travaux supplémentaires en plus-value, nécessaires à la bonne exécution des prestations. Le montant de cet avenant est de 409.50 € HT.

ARTICLE 2 :

L'avenant n°3 a pour objet :

PLUS VALUE : 409.50 € HT

- Branchement pour la pose d'un vidéo projecteur dans la salle de motricité

ARTICLE 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de Blaye
- Monsieur le Trésorier payeur de Saint-André de Cubzac,
- A la société titulaire du présent marché..

Fait à Prignac et Marcamps,
Le 16 octobre 2025
Le Maire,
Laury Lefèvre

